

# Quand l'État coupe

## les allocs !!!



En 1959, une ordonnance a établi que les enfants devaient venir régulièrement en cours pour que leurs parents touchent les allocations. Mais cette mesure n'était restée qu'une menace jusqu'à aujourd'hui, même si l'Etat recense les enfants absentéistes en faisant l'appel avec la base informatique SCONET.

Le 29 septembre 2010, ils ont voté une nouvelle loi. Les directeurs et les proviseurs des écoles doivent informer l'inspection quand les enfants sont absents. À partir de quatre demi-journées d'absence par mois, et après un premier avertissement, l'inspecteur saisit le directeur de la CAF qui suspend les allocations versées pour l'enfant concerné ■■■

□ ■■■ La CAF prévient le conseil général et informe les parents qu'il existe des « mesures d'accompagnement » pour régler le problème des absences, comme par exemple un « contrat de responsabilité parentale ». Ce contrat peut être imposé aux familles qui ont un enfant au comportement jugé « anormal », il permet de mettre en place des punitions, comme par exemple un couvre-feu individuel pour l'enfant, ce qui signifie qu'il n'aura pas le droit de sortir de la maison à certaines heures. Les parents qui refusent de signer ça peuvent se faire couper les allocations pendant trois mois.

Ce qui était juste une menace devient maintenant une réalité pour des familles qui ont souvent déjà du mal à boucler leurs fins de mois. Encore une fois, l'Etat fait des économies sur le dos des pauvres.

L'école en France est obligatoire depuis 1882. On parle d'égalité des chances et de démocratie, mais l'école est un moule pour apprendre aux enfants à

obéir, pour qu'ils deviennent des travailleurs et des chômeurs dociles face au patron et face aux administrations. Depuis quelques années, l'école fait des profils d'élèves avec des fichiers appelés Base-Elève ou Pronote, et aussi avec le « livret de compétence ». Ça permet de faire le tri entre ceux qui pourront donner des ordres, ceux à qui on donnera des ordres et ceux qu'il faudra surveiller. La délinquance des jeunes, la nouvelle idée des politiciens en matière de sécurité, sert à faire passer plein de mesures pour contrôler les gens dès leur enfance. La nouvelle loi sur les allocations est un chantage qui force les parents à devenir les matons ou les flics de leurs propres enfants, pour ne pas être punis eux-mêmes.

On connaît tous plein de bonnes raisons de louer les cours, et elles ne seront jamais des « motifs légitimes » pour le principal et le CPE. Mais est-ce qu'il y a de bonnes raisons de nous couper les allocations familiales ? Pour nous, il y en a aucune.

**Nous sommes un groupe de personnes qui tentent de résister ensemble face à la pression des administrations sur nos vies. Nous avons découvert qu'à plusieurs, il est plus facile de s'opposer au contrôle qui pèse sur nous. Rejoignez-nous pour lutter ensemble contre cette loi.**

**Assemblée contre la précarisation**

